

**MAIRIE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE**  
**COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUILLET 2010**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2010 :** le procès-verbal de la séance du 29 juin 2010 est adopté.

**2 – Choix de l'entreprise chargée des travaux de mise en séparatif de la rue Jean de Tinguy :** le conseil municipal choisit l'offre de la société Alain TP d'un montant de 159 764 euros HT, soit 191 077,74 euros TTC pour les travaux de mise en séparatif de la rue Jean de Tinguy.

**3 – Choix de l'entreprise chargée des travaux de réfection du réseau d'eaux usées rue des tilleuls :** l'offre de la société Pelletier d'un montant de 34 105,85 euros HT soit 40 790,60 euros TTC est retenue par le conseil municipal pour des travaux de réfection du réseau d'eaux usées rue des tilleuls.

**4 – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'entrée de bourg située route de La Flocellière :** le conseil municipal accepte que la commune de Saint Michel Mont Mercure assure la maîtrise d'ouvrage pour une partie des travaux (plateau surélevé, voirie primaire) concernant l'aménagement de l'entrée de bourg et situés sur le territoire de la commune de La Flocellière. Une convention signée entre les deux communes précisera les modalités de remboursement de ces travaux.

**5 – Avenant au marché passé avec la société Pelletier pour l'aménagement de l'entrée de bourg située route de La Flocellière :** suite à la délégation par la commune de La Flocellière de la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux concernant l'aménagement de l'entrée de bourg, le maire est autorisé à signer un avenant au marché passé avec la société Pelletier d'un montant de 19 801,84 euros HT, soit 23 683 euros TTC.

**6 – Choix de l'entreprise chargée des travaux de voirie :** suite à la non-réalisation des travaux prévus à la venelle du routin, à la rue du terrier et sur la route de la Chambaudière par la société SGTP Racaud, le conseil municipal accepte l'offre de la société Arnaud TP d'un montant de 58 145 euros HT, soit 69 541,42 euros TTC pour leur réalisation.

**7 – Choix des entreprises chargées de l'aménagement d'un bureau à la mairie (lots n°2 et 3) :** le conseil municipal choisit les entreprises suivantes pour l'aménagement d'un bureau près de la maison des associations : lot n°2 (placo isolation menuiseries PVC) : SARL Baron Moreau (pour un montant de 4 719,77 euros TTC) ; lot n°3 (électricité chauffage) : AG Ouest Energie (pour un montant de 2 280,70 euros TTC). Cette signature supposera au préalable la fourniture par les entreprises concernées des attestations d'assurance nécessaires et des qualifications professionnelles correspondantes.

**8 – Redevance due par France Telecom pour l'occupation du domaine public :** les tarifs votés sont les suivants : 35,53 € par km pour les artères souterraines, 47,38 € par km pour les artères aériennes, 2369 € par m<sup>2</sup> (pour les autres installations). Au vu des linéaires constatés sur la commune, le montant versé par France Telecom sera de 1 754,90 euros.

**9 – Assistance technique du Conseil Général de la Vendée en matière d'assainissement :** une convention relative à la mission technique dans le domaine de l'assainissement est passée avec le conseil général de la Vendée pour un montant de 751,32 euros.

**10– Décisions modificatives :** une décision modificative est nécessaire au budget communal afin de procéder au paiement des factures relatives à la mise aux normes des installations électriques de la bibliothèque et des ateliers communaux.

**11 – Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :** les terrains pour lesquels le Maire n'a pas utilisé son droit de préemption urbain sont les suivants : AB 142, AB 414, AB 415 d'une contenance de 208 m<sup>2</sup>

**12 – Divers :**

Busage : une demande d'autorisation de busage du fossé entre la rue de l'artisanat et la rue du charron a été faite auprès des services du Conseil Général de la Vendée.

Etude gérontologique : dans le cadre de cette étude, un questionnaire est distribué actuellement aux personnes âgées de plus de 70 ans afin de connaître leurs attentes notamment en matière de structures d'accueil.

Nouveaux arrivants : une réunion d'accueil sera organisée pour les nouveaux arrivants le 24 septembre 2010.